

Des transports spécifiques

► Un transport adapté aux élèves en situation de handicap

Ils bénéficient d'un transport spécifique ou sont indemnisés pour l'utilisation d'un véhicule personnel pour leurs déplacements scolaires.

Pour procéder à l'inscription, un formulaire spécifique est disponible sur le site www.transports64.fr

Vous devrez fournir les notifications MDPH sur le suivi de dossier de votre enfant.

Il n'y a pas de participation familiale pour les élèves en situation de handicap. (Sont considérés en situation de handicap : les élèves avec un taux de handicap égal ou supérieur à 80 % et les élèves avec un taux de handicap égal ou supérieur à 50 % scolarisés en ULIS).

► Une allocation dédiée pour les élèves hors réseau Transports64

S'il n'existe aucun transport à proximité de votre domicile, vous pouvez prétendre à une aide forfaitaire. Celle-ci sera versée sur votre compte en trois fois, à trimestre échu. Elle est valable par famille et non par enfant, pour des enfants effectuant le même trajet.

► Un appui aux élèves circulant sur le réseau SNCF

Il est proposé aux élèves demi-pensionnaires ayant droit de couvrir les frais de leur trajet via la SNCF, lorsqu'il n'existe pas d'autre possibilité. Le formulaire de demande d'aide est disponible sur www.transports64.fr
Il devra être accompagné du formulaire ASR, disponible en gare.

Critères d'éligibilité,
démarches à suivre et
formulaires à télécharger sur
www.transports64.fr

Une inscription facilitée

Sur le web, en quelques clics

L'inscription au service de transport scolaire peut se faire directement, sur www.transports64.fr

Sur le site, vous aurez la possibilité de payer votre abonnement de transport scolaire par carte bancaire, ou encore de faire une demande de duplicata de carte, de télécharger tous les formulaires utiles, de consulter les horaires...

Au sein des points d'information

- Les fiches d'inscription sont disponibles dans le point d'information du Transports64 (voir contact ci-après).

POINT D'INSCRIPTION

Pau - Hôtel du Département

Service transports scolaires
64, Avenue Jean Biray - 64 000 PAU
Tél. 05 59 11 42 00



Astuce

Pensez à nous communiquer votre numéro de portable, lors de l'inscription de votre enfant. En cas d'intempéries et de non réalisation d'un service, vous recevrez un SMS !



En route
pour le savoir !

Édito

Chaque année, le réseau Transports64 scolaires accueille 23 000 élèves auprès d'une flotte de 400 véhicules de transports scolaires desservant 3 900 arrêts.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) adoptée le 7 août 2015 a transféré aux Régions la compétence en matière de transport exercé jusqu'alors par les Départements. Ce transfert prendra effet au 1^{er} septembre 2017, date à laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine assurera la gestion du transport interurbain et scolaire dans sa globalité.

Comme chaque année, les inscriptions sont ouvertes à partir de la mi-mai par le Département des Pyrénées-Atlantiques. La Région et le Département souhaitent conjointement que ce changement se fasse de manière transparente pour les usagers : les tarifs et les modalités de prise en charge resteront inchangés et comme les années précédentes, les inscriptions se feront par le biais du site transports64.fr.

Vous trouverez dans ce guide toutes les modalités pour procéder à l'inscription de votre enfant.


Alain ROUSSET
Président de la région Nouvelle Aquitaine


Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil Départemental
Sénateur des Pyrénées-Atlantiques

Que faire avec la carte de Transports64 scolaires ?

- Pour la rentrée scolaire 2017 vous conservez la même carte.
- Pour qu'elle fonctionne, vous devez la retourner au Département par l'intermédiaire de l'enveloppe « T » que vous aurez reçu par courrier.
- Une fois le paiement réalisé, la carte vous sera retournée à votre domicile.
- En cas de non-paiement ou de non-retour au Département, la carte ne fonctionnera pas à la rentrée et votre enfant ne pourra pas utiliser le service.



La Région Nouvelle-Aquitaine, partenaire de votre rentrée scolaire :

- ▶ Le soutien scolaire gratuit au 05 57 57 50 00
- ▶ L'aide aux dépenses liées à la rentrée
- ▶ L'aide au premier équipement professionnel
- ▶ L'aide au passage de permis de conduire

Pour plus d'informations sur ces aides régionales, rendez-vous sur : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr



La tarification

Quel est le tarif pour l'utilisation du service Transports64 scolaires à partir de la rentrée 2017 ?

MON ENFANT EST DEMI-PENSIONNAIRE		
Tarif de base	100 €	pour le 1 ^{er} enfant
	80 €	pour le 2 ^{ème} enfant
	0 €	pour le 3 ^{ème} enfant transporté et au-delà
Tarif majoré	180 €	par enfant

MON ENFANT EST INTERNE	
Tarif de base	40 €
Tarif majoré	60 €

Ces coûts sont forfaitaires, pour l'année scolaire, quelle que soit l'utilisation du service.

Quelles sont les conditions d'application du tarif de base et du tarif majoré ?

Tarif de base :

- Élève scolarisé dans son établissement de secteur dans le public ou l'établissement privé le plus proche ;
- Élève âgé de plus de 4 ans ;
- Élève domicilié à plus de 1,5 km de son établissement, dans le primaire, et plus de 2 km dans le secondaire.

Tarif majoré :

- Élève scolarisé dans un autre établissement ;
- Élève domicilié à moins de 1,5 km de son établissement, dans le primaire, ou moins de 2 km dans le secondaire.

Si mon enfant suit des options particulières, je le signale lors de l'inscription pour que le service puisse étudier son dossier.

Comment peut-on payer cet abonnement ?

Il est possible de payer par carte bancaire en 1 ou 4 fois, au moment de l'inscription.

Quel(s) service(s) peut-on utiliser avec un abonnement scolaire ?

- 1 aller-retour par jour sur Transports64 scolaires, si mon enfant est demi-pensionnaire ;
- 1 aller-retour par semaine sur Transports64 scolaires, si mon enfant est interne.

Est-ce que mon enfant pourra utiliser les lignes régulières du réseau Transports64 interurbain avec son abonnement scolaire ?

Non, cet abonnement ne donnera accès qu'aux services de transport scolaire pour lesquels votre enfant est inscrit. Mais si votre enfant souhaite utiliser aussi les lignes régulières, il pourra charger le(s) forfait(s) qui l'intéresse(nt), sur sa carte Transports64 scolaires.